



Mur mitoyen en copropriété inexistant

Par **drom1**, le **07/07/2016** à **16:13**

Bonjour,

J'achète un local qui est issu d'une précédente séparation de lot en plusieurs lots, la limite est bien dans le modificatif du Règlement de copro mais les travaux de séparation n'ont jamais été réalisés. Quelles autorisations sont nécessaires pour faire monter ce mur, accord des voisins obligatoires ou pas ? bornage j'imagine ? accord du syndic ?

Que faire si le voisin n'est pas d'accord ?

Merci pour votre aide
Romain